



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE – REGLEMENT

INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Description du projet :

La Commune de **Cabrières d'Avignon** a été sollicitée pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la ville.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Localisation :

Les emplacements étant situés sur une parcelle du domaine public communal, l'autorisation d'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire et révocable.

Il est rappelé que la présente occupation est consentie à titre précaire et qu'elle ne saurait en aucun cas être assimilée à un bail commercial ni par conséquent se voir régie par les articles L. 145-1 à L. 145-60 du code de commerce.

Redevance :

Conformément au Code Général de la propriété des Personnes Publiques, cette occupation donne lieu au versement **d'une redevance à la commune proposée par le prestataire.**

Éléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cette consultation :

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre,
- Un Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois,
- Un mémoire précisant le fonctionnement de la société spécialisée en infrastructures de recharge, les caractéristiques de l'installation, l'activité représentée par cette borne, les conditions d'accès, les tarifs appliqués aux usagers, tout autre élément permettant d'évaluer la qualité de l'offre du candidat.
- Une attestation d'assurance, responsabilité civile professionnelle garantissant les dommages causés aux tiers.



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Conditions d'attribution :

Jugement des candidatures et des offres

Les critères intervenant au moment de l'analyse de la candidature sont :

- **Capacité technique** (fonctionnement de la société, caractéristiques de l'installation, modalités d'installation de la borne) – 40 points
- Modalités financières proposées à la commune – 15 points
- Références – 5 points
- Rapidité d'intervention – 20 points
- Qualité et coût du service final pour les usagers – 20 points

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, formulée par une convention d'occupation temporaire du domaine public, la commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.

Date limite de remise des dossiers : 14 août 2024 à 12h00

Les plis devront être remis à l'adresse suivante :

Mairie de Cabrières d'Avignon, 76 cours Jean Giono, 84220 Cabrières d'Avignon

-Durée de validité des dossiers : 30 jours

Pour tout complément d'information, vous pouvez envoyer un mail à : mairie@cabrieresdavignon.fr

Le Maire,
Delphine Cresp

